

**43^e réunion publique du
Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est
Le mardi 14 janvier 2025 – 19 h 00
École Place des Jeunes – 975, rue Sainte-Anne (N.-B.) E2A 6X1**

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la séance

1.1 Minute de silence

Sans objet

2. Vérification du quorum et des absences

PRÉSENCES :

Conseillères et conseillers : Ghislaine Foulem (présidente); Richard Gallant (vice-président) Marie-France Maltais; Nathalie Mallais Comeau; Michèle Hébert; Danny Comeau; Gérard Robichaud.

Directeur général :

Marc Pelletier

Directeur des services administratifs et financiers : Marc Thériault

Responsable des communications et des relations stratégiques : Brigitte Couturier

Directrice administrative des ressources humaines, de la technologie et de l'amélioration continue :

Carole Raymond

Directrice exécutive à l'apprentissage : Céline Robichaud

Responsable du transport scolaire : Gaëtan Babin

Absences :

Pierre Morais; Alexandre Veilleux (élève conseiller)

3. Adoption de l'ordre du jour

MOTION 271, RÉOLUTION 43-3

Le conseiller Robichaud propose

Appuyé par la conseillère Mallais Comeau

QUE soit accepté, tel que présenté, l'ordre du jour de la réunion publique du 14 janvier 2025.

Adoptée

4. Déclaration de tout conflit d'intérêt en lien avec les points présentés à l'ordre du jour

Aucun conflit d'intérêt n'est rapporté.

5. Liens avec la communauté

5.1 Forum de discussion – CPAÉ

La présidente invite le CPAÉ et la direction d'école à se présenter pour effectuer leur présentation au Conseil.

Le directeur d'école, monsieur Ghislain Guignard se présente, à la direction de l'école Place des Jeunes depuis cinq ans, il représente le CPAÉ auprès du Conseil afin d'effectuer la présentation des projets de son école.

Avec l'appui du District et du CPAÉ, l'école PDJ a mis en place les « **PDJ en action** » qui correspondent à 135 minutes trois fois par semaine au cours desquelles les élèves ont la possibilité de vivre des apprentissages différenciés et significatifs. Le directeur de l'école explique que le concept d'école réimaginée est venu accorder plus de liberté aux écoles dans leur manière de livrer les apprentissages aux élèves tout en les encadrant grâce aux finalités du Conseil.

Voici quelques exemples d'activités d'apprentissages se pratiquant au cours des « **PDJ en actions** » :

- Finalité **Apprendre tout au long de sa vie** : coiffure, audio-vidéo, piano, labo créatif, magasin PDJ, expo-sciences, etc.
- Finalité **Soutenir une vie saine et équilibrée** : floorball, badminton, vélo de montagne, écriture, entraînement en développement personnel, relaxation, marche à l'extérieur, cross country, bistro PDJ, etc.
- Finalité **Vivre son identité communautaire, linguistique et culturelle** : amélioration de la cour extérieure, magasin PDJ, recyclage, développement personnel, harmonie, expo-sciences, etc.

Le directeur de l'école a présenté une initiative inscrite dans le plan d'amélioration de son établissement, consistant à amener les élèves à s'autoévaluer sur les compétences acquises à travers les ateliers, en utilisant l'échelle de cheminement. Il a exprimé sa fierté envers ses élèves, qui ont atteint dès le début de l'année un taux de 73 % de tâches complétées sur cette échelle, très proche de l'objectif fixé à 75 %. Une autre priorité de l'école Place des Jeunes concerne le développement de la pensée critique et créative, avec plusieurs élèves situés déjà à la période 2 ou 3, alors que l'objectif est d'atteindre la période 4. La prochaine étape visée est de faire vivre le concept d'école réimaginée dans l'ensemble des salles de classe et en tout temps.

Le directeur a également présenté une vidéo promotionnelle de l'école, réalisée par les élèves avec le soutien d'une firme professionnelle engagée par l'établissement. La narration de cette vidéo a été assurée par le directeur, monsieur Guignard.

La présidente a tenu à féliciter l'école, le CPAÉ et sa direction pour leur engagement et leur implication. Elle a ensuite interrogé le directeur sur le Bistro PDJ. Celui-ci a expliqué qu'il s'agit d'un programme offrant un déjeuner quotidien à tous les élèves. Chaque vendredi, certains élèves bénévoles participent à l'organisation en préparant la liste des courses nécessaires.

5.2 Présentation – Honneur au mérite du CÉD

La présidente introduit le programme honneur au mérite qui reconnaît publiquement des élèves, des membres du personnel, des parents ou des membres de la communauté qui se sont démarqués au sein de leur école, leur milieu de travail ou encore dans le cadre de leur implication personnelle soit auprès des personnes apprenantes ou de leur communauté.

Ce soir, le Conseil rend hommage à quatre récipiendaires de l'école Place des Jeunes :

- **Madame Joëlle Legresley** est une enseignante et une organisatrice exceptionnelle ! Depuis 14 ans maintenant, elle œuvre avec passion et dévouement pour offrir aux élèves de l'école Place des Jeunes des opportunités uniques de découvrir la richesse culturelle du Canada, tout en renforçant leurs compétences linguistiques, sociales et interculturelles, via les voyages-échanges SEVEC. Chaque année elle établit des partenariats entre l'école Place des Jeunes et diverses écoles à travers le pays. Pour l'édition 2024, elle a organisé un échange avec l'école Alvin Buckwold à la Saskatchewan, un projet prometteur en moment enrichissant et mémorable pour les 23 jeunes qu'elle accompagne. Mais le rôle de madame Joëlle dépasse largement l'organisation logistique, puisqu'elle supervise chaque aspect du programme. Grâce à son leadership, son enthousiasme contagieux et son souci du détail, madame Joëlle inspire non seulement les élèves, mais aussi leurs familles et la communauté scolaire. Ces échanges laissent une empreinte durable dans la vie des jeunes. Elle est une véritable ambassadrice dans la promotion de l'unité et de la diversité canadiennes. Le Conseil remercie madame Joëlle, pour son dévouement exceptionnel et sa volonté de faire vivre des expériences aux jeunes.
- **Monsieur Patrick Roy** n'est pas seulement un concierge exceptionnel, il est un pilier essentiel de notre communauté scolaire et un modèle d'engagement et d'altruisme. Depuis des années, Patrick se distingue par sa générosité, son dévouement et sa volonté constante d'aller au-delà de ses responsabilités pour améliorer la vie scolaire de l'école. Toujours prêt à donner de son temps personnel, il joue un rôle clé dans la création d'un environnement scolaire chaleureux, fonctionnel et accueillant. Cette année marque son 3^e voyage avec les élèves de la 8^e année, une initiative témoignant de son implication au-delà de son rôle. Patrick accompagne ces jeunes avec enthousiasme, apportant soutien et énergie à une expérience mémorable qui enrichit leur parcours scolaire. Sa disponibilité et son esprit d'entraide sont des qualités qui inspirent tout le personnel, que ce soit pour prêter main-forte à un collègue, contribuer à l'organisation d'un événement ou répondre rapidement à un besoin dans l'école, Patrick est toujours là. Patrick incarne le véritable esprit communautaire. Il comprend l'importance de son travail dans la vie quotidienne des élèves et du personnel, et son impact est ressenti par tous ceux qui croisent son chemin. Le Conseil remercie Patrick, pour son engagement, sa générosité et sa passion au quotidien.

- **Madame Suzanne Couture** est bien plus qu'une enseignante exceptionnelle, elle est une source d'inspiration, une mentore et une alliée précieuse pour ses élèves et ses collègues. Tout au long de sa carrière, madame Suzanne s'est démarquée par son engagement inébranlable envers la réussite et le bien-être de ses élèves. Elle fait preuve d'une pédagogie novatrice, adaptée aux besoins de chacun et d'une approche empreinte d'humanité et d'écoute. Chaque élève qui passe par sa classe bénéficie non seulement d'une éducation de grande qualité, mais également d'une attention particulière qui les aide à se sentir valorisés et soutenus. Madame Suzanne tisse des relations authentiques et durables avec ses élèves et ses pairs. Elle possède une capacité exceptionnelle à comprendre et à valoriser chacun, ce qui crée un climat de confiance et de respect mutuel. Cette connexion sincère est un des piliers de sa méthode, et elle contribue à faire de l'école un milieu où les élèves se sentent compris et motivés. Ses collègues la décrivent comme une personne bienveillante, dévouée et toujours prête à collaborer pour améliorer la vie scolaire. Son énergie positive et sa passion pour l'enseignement sont contagieuses et rayonnent au-delà de sa salle de classe. En somme, madame Suzanne incarne l'excellence dans l'enseignement. Elle forme des jeunes confiants, empathiques et prêts à relever les défis de demain. Le Conseil remercie madame Suzanne pour sa contribution inestimable à son milieu scolaire.
- **Zoélie Caissie** est une élève de 8^e année qui incarne l'excellence, la détermination et le dépassement de soi, comme en témoigne son incroyable parcours dans le domaine de badminton. Pour la deuxième année consécutive, Zoélie a obtenu l'honneur de représenter sa communauté aux Jeux de l'Acadie dans cette discipline. Ce qui distingue particulièrement sa performance, c'est qu'elle compétitionne avec brio contre des athlètes de la 9^e et 10^e année démontrant un niveau de compétence et de maturité remarquable pour son âge. Zoélie fait preuve non seulement de talent exceptionnel, mais aussi de courage, de discipline et d'un engagement profond envers son sport. Son succès inspire ses pairs et illustre parfaitement l'esprit des Jeux de l'Acadie : l'effort, la passion et le dépassement des limites. Au-delà de ses accomplissements sportifs, Zoélie est également une élève exemplaire qui contribue positivement à la vie scolaire. Elle est une source de fierté pour son école, sa famille et sa communauté. Le Conseil félicite Zoélie qui est une ambassadrice remarquable pour sa génération.

6. Perfectionnement du Conseil

Sans objet

7. Pour discussion ou décision du CED – avis de motion

7.1 Demande AFPNB – Adhésion pour les CPAÉ

MOTION 272, RÉOLUTION 43-7.1

**Le conseiller Robichaud propose
Appuyé par la conseillère Maltais**

QUE le Conseil d'éducation du DSFNE assume les frais d'adhésion à l'AFPNB pour l'année 2024-2025 au coût de 25 \$ par adhésion pour les CPAÉ de nos 34 écoles.

Adopté

8. Adoption des procès-verbaux

8.1 Procès-verbal de la réunion publique du 10 décembre 2024 – avis de motion

MOTION 273, RÉOLUTION 43-8.1

**La conseillère Mallais Comeau propose
Appuyée par la conseillère Hébert**

QUE soit accepté, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion publique du 10 décembre 2024.

Adopté

8.2 Suivis découlant des procès-verbaux

Les suivis ont été effectués tel que prévu.

9. Vérification du rendement de la direction générale

9.1 Rapports de vérification de la direction générale – Secteur du transport scolaire

Le directeur général présente le responsable du transport, monsieur Gaëtan Babin, qui vient l'appuyer pour la présentation de son rapport de vérification et informe le public que le rapport sera affiché sur grand écran.

Le directeur général présente les formations offertes aux chauffeurs ainsi que les exigences nécessaires pour assurer un service de qualité aux élèves et aux familles. Des difficultés concernant les inspections des autobus dans le sud de la province ont été évoquées, affectant certains trajets. Toutefois, dans le nord de la province, le responsable du transport scolaire confirme que grâce aux trois garages travaillant en collaboration, les situations de manque d'autobus sont rares, et aucun autobus ne circule sans inspection préalable.

Le directeur général poursuit avec l'âge moyen des autobus qui est de 8 ans et le nombre de bris moyen par mois qui est de 8,5 bris. Les mesures de sécurité sont détaillées pour assurer un environnement sécuritaire, incluant la surveillance par GPS (vitesse de l'autobus, respect des arrêts, kilomètres parcourus, etc.) et l'installation de caméras à l'intérieur et à l'extérieur des véhicules.

En ce qui concerne les trajets, le directeur général rappelle que 377 trajets sont effectués quotidiennement, avec un temps de trajet maximum de 60 minutes, sauf exception pour deux élèves. Un projet pilote permettant aux élèves du

secondaire d'accéder à leurs lieux de travail après l'école est détaillé au Conseil.

Le directeur général continue avec l'évidence que les normes de transport sont respectées, voire même surpassées par le DSFNE en raison de l'environnement rural dans lequel se trouvent les écoles, notamment pour la distance de marche domicile-école.

La pénurie de main-d'œuvre, illustrée par des graphiques, a entraîné des réorganisations de trajets, avec des annulations exceptionnelles pour la première fois cette année scolaire, explique le directeur général. La moyenne d'âge des chauffeurs est de 48 ans, ce qui pourrait entraîner des départs à la retraite dans les prochaines années et des défis en termes de main d'œuvre plus accrue.

Enfin, le directeur général conclut sa présentation avec les résultats du rapport du vérificateur général portant sur le transport scolaire de la province ayant été présenté en août dernier au Conseil.

MOTION 274, RÉOLUTION 43-9.1

**Le conseiller Robichaud propose
Appuyé par la conseillère Mallais Comeau**

QUE soit approuvé comme étant raisonnable, le rapport de vérification en lien avec le secteur du transport scolaire, tel que présentée par la direction générale

Adopté

10. Vérification du rendement du Conseil d'éducation

10.1 Rapports des comités

10.1.1 Rapport d'évaluation des politiques

10.1.1.1 Politique 2.3 – Imputabilité de la direction générale

Révision de la politique. Aucune modification apportée.

10.1.1.2 Politique 2.4 – Vérification du rendement de la direction générale

Révision de la politique. Aucune modification apportée.

10.1.2 Comité jeunesse

En l'absence du président du Conseil jeunesse du CED, la présidente informe le Conseil qu'une rencontre s'est tenue la semaine précédente et le sujet de la convention TEDx Ville Marie afin de préparer le voyage a été l'un des principaux points de discussion. Le CJCED a également établi les sujets qu'ils souhaitent apporter au Conseil lors du *Forum annuel* entre le CJCED et le CEDSFNE en mars prochain.

10.1.3 Comité des finances et des infrastructures

10.1.1.1 Budget d'exploitation du CED – 31 décembre 2024

La porte-parole du comité des finances et des infrastructures détaille que sur un budget total de 185 000 \$, le CED totalise des dépenses de 105 771 \$ en date du 31 décembre 2024, présentant un solde de 79 229 \$.

10.1.1.2 Processus de viabilité – école Académie Assomption

MOTION 275, RÉOLUTION 43-10.1.1.2

Considérant la situation actuelle de l'école l'Académie Assomption, notamment en lien avec l'âge et la condition de l'édifice, les contraintes face à l'inclusion de tous les élèves, le faible niveau d'inscription et certains enjeux majeurs face à l'expérience scolaire,

Considérant le devoir du Conseil de répondre aux besoins éducatifs des élèves dans un environnement accessible et adapté,

Suite à l'analyse du processus de viabilité mené, le Comité des finances et des infrastructures recommande au Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est, la **fermeture de l'école L'Académie Assomption à compter du 27 juin 2025. Les élèves de l'Académie Assomption seront redirigés vers l'École Cité de l'Amitié de Bathurst en septembre 2025.**

Afin de répondre aux préoccupations soulevées par les parents et les membres de la communauté, la direction générale du district scolaire francophone Nord-est doit :

1. **Mettre en place un plan de transition complet débutant en février**, afin de garantir une adaptation harmonieuse et réussie des élèves vers leur nouvelle école, incluant un accueil chaleureux et des mesures de soutien psychologique au besoin ainsi que l'implication dans la démarche des CPAÉ des deux écoles concernées.
2. **Réorganiser le transport scolaire du grand Bathurst** pour minimiser le temps de trajet des élèves et assurer une logistique optimale pour leur bien-être;
3. **Assurer un transfert de la connaissance des élèves et de la compréhension de leurs besoins** en assurant une place à la direction actuelle de l'Académie Assomption au sein de l'équipe de direction de l'école d'accueil;
4. **Bonifier les services éducatifs** dans l'école accueillant les élèves pour les cinq prochaines années au-delà des normes prescrites en fonction du nombre d'élèves:
 - En augmentant la dotation en enseignantes ressources;

- En augmentant les ressources au niveau des services intégrés (littératie et francisation)
 - En assurant que la dotation en assistantes en éducation desservant les élèves de l'Académie Assomption soit redirigée vers l'école d'accueil;
5. **Effectuer des démarches pour augmenter le nombre de places en garderie** pour répondre aux besoins des familles impactées par cette transition et assurer une meilleure conciliation travail-famille.

Le Conseil d'éducation réitère son engagement envers la réussite éducative de tous les élèves et veillera à une mise en œuvre rigoureuse de ces actions dans l'intérêt de la communauté scolaire.

Le conseiller Comeau propose l'adoption de la motion telle que présentée.

**Le conseiller Comeau propose
Appuyé par la conseillère Maltais**

La présidente invite les conseillères et conseillers à poser des questions en lien avec l'avis de motion. Devant la perplexité de certains parents de ne pas pouvoir s'exprimer dans l'immédiat, la présidente rappelle que la réunion publique permet un temps de parole à la fin de la rencontre et que ce temps leur sera consacré pour répondre à leurs questions.

Le conseiller Comeau explique que ce sont des décisions qui ne sont pas faciles à prendre, entre autres, l'accompagnement adéquat des enfants à besoins spéciaux dans cette situation le touche particulièrement, le conseiller Comeau aimerait que pour le bénéfice de tous, le directeur général précise le plan de transition et les services qui seront prévus pour soutenir les familles.

Le directeur général explique les différentes actions posées pour accompagner les enfants et familles :

- 1) Assurer que la connaissance des élèves de l'Académie Assomption suivent à l'école Cité de l'Amitié, notamment en offrant un poste à la direction de l'école actuelle de l'école Académie Assomption à l'école Cité de l'Amitié. Elle partagerait son temps entre l'enseignement ressource et la direction adjointe de l'école Cité de l'Amitié.
- 2) Bonifier les services éducatifs au-delà du nombre d'élèves de l'école, que ce soit en enseignement ressource, en francisation, en littératie et en assistantes en éducation. Ainsi qu'assurer que la dotation va être respectée et même bonifiée pour les prochains cinq ans.
- 3) Assurer un plan de transition qui inclut les parents dès février, sans vouloir dicter ce à quoi le plan va ressembler. Le directeur général parle d'un plan en co-construction avec les deux CPAÉ et les écoles, et

donne quelques exemples afin d'offrir une chance aux élèves d'apprendre à se connaître, au personnel également.

Certaines personnes concernées s'interrogent sur leurs options en lien avec la fermeture de la halte scolaire de l'école Académie Assomption.

Le directeur général explique que le District ne pouvait pas anticiper des démarches avant le vote de la fermeture ce soir, mais confirme que des actions seront prises avec l'équipe de la petite enfance pour voir à l'augmentation de place à la garderie de la Cité de l'Amitié et voir à toutes les options possibles.

Certains parents sont déconcertés par le processus qui implique que certaines démarches ont été anticipées et d'autres n'ont pas pu l'être. Ils émettent divers commentaires exprimant leur insatisfaction et leur déception envers le District quant à la décision du Conseil.

La présidente procède au vote de l'avis de motion

Adopté à l'unanimité

La présidente rappelle que les questions et commentaires pourront être exprimés à la fin de la réunion publique lors de la parole au public.

11. Renseignements

11.1 Rapport de la présidente

La présidente s'assure que tout le monde a reçu son rapport.

11.2 Correspondances

11.2.1 Lettre de réponse du CED à la municipalité de Tracadie

Dépôt de la correspondance en réunion publique.

12. Évaluation du déroulement de la réunion (tour de table)

Sans objet.

13. Parole au public et/ou correspondance reçue du public

La représentation de l'école Académie Assomption n'est pas très importante, environ vingt personnes de la communauté ont fait le déplacement dont, entre autres, des parents d'élèves, la présidente du CPAÉ de l'école, la députation locale. Les personnes prenant la parole sont environ cinq à six parents s'alternant et l'on peut reconnaître certaines des personnes venues exposer leurs arguments au Conseil lors de la session publique de consultation du 9 décembre dernier, fermement opposées à la fermeture de l'école. Dès l'annonce de la fermeture en milieu de motion, l'attention a été perdue et les réponses apportées aux préoccupations de la communauté dans la proposition n'ont pas été entendues.

Certains parents présents sont particulièrement émotifs et anxieux à l'annonce de cette décision, de nombreux commentaires ou questions portant sur des cas

spécifiques sont émis. Cependant, voici ce qui ressort des questions posées par certains parents au Conseil :

Certaines personnes ont exprimé de vives inquiétudes concernant la fermeture de l'école Académie Assomption. Ces personnes estiment que cette décision compromet la capacité à répondre aux besoins particuliers de leurs enfants, notamment en raison du faible nombre d'élèves qui facilitait une prise en charge individualisée. Certains parents craignent que les ressources humaines et les services offerts dans une nouvelle école ne soient pas aussi adaptés, et demandent des garanties sur la qualité de la transition. L'état de désuétude de l'infrastructure de l'école est perçu comme une raison majeure de la fermeture, ce que certains jugent être une conséquence d'un manque d'entretien adéquat au cours des années. Quelques parents expriment également leur déception de voir une école francophone fermer, craignant que cela n'encourage certains élèves à se tourner vers des écoles anglophones. Enfin, quelques-uns remettent en question l'intégrité du processus décisionnel, tout en regrettant que des mesures n'aient pas été prises par le passé pour rendre l'école viable à long terme.

Voici les réponses apportées par la présidente et le directeur général :

La présidente et le directeur général ont tenté de rassurer les personnes présentes en expliquant les motifs de cette décision. Ils ont rappelé que le processus décrit dans la politique 409 du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance avait été respecté et que l'avis de motion incluait plusieurs critères, l'état de l'infrastructure n'étant qu'un facteur parmi d'autres. La présidente a reconnu la frustration de certains parents et a assuré que des consignes strictes avaient été données pour accompagner la transition. Le directeur général a souligné que l'école Cité de l'Amitié pouvait accueillir tous les élèves concernés, tout en mentionnant que des études montrent que les écoles d'environ 300 élèves offrent une expérience scolaire optimale. En réponse aux inquiétudes, il a insisté sur l'excellence des équipes éducatives de l'ensemble des écoles du District. Enfin, le Conseil a réitéré son engagement à écouter les préoccupations des parents dans les mois à venir et à appliquer rigoureusement les actions prévues dans l'avis de motion.

14. Levée de la séance

Le conseiller Robichaud propose la levée de la réunion à 20h40.

Ghislaine Foulem
Présidente

Marc Pelletier
Directeur général et secrétaire du
Conseil